

Commune de GERTWILLER
Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN
Canton d'OBERNAI
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 juillet 2024 à 20h00
Convocation du 04 juillet 2024

Étaient présents : M. Rémy HUCHELMANN – Mme Suzanne GRAFF – M. Gabriel ROSFELDER - M. Guy THOMANN – M. Hubert ROCHELLE – Mme Evelyne TRUTT - M. Christian GRAF - M. Christian FREY - Mme Elisabeth MEYER-BRENNER - Mme Pascale HABSIGER – Mme Sabrina HORN

Absents excusés : M. Stéphane RISS (Procuration à M. Rémy HUCHELMANN) – Mme Frédérique HUCHELMANN (procuration à M. Guy THOMANN)

Secrétaire de Séance : Mme Suzanne GRAFF

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Rémy HUCHELMANN, Maire de Gertwiller.

Approbation du PV du 29 mai 2024 : Approuvé à l'unanimité des membres présents

1. Employés – Modification de la durée hebdomadaire de service : délibération n° 24

Le Conseil Municipal de la Commune de Gertwiller

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;

Considérant que l'agent accepte la modification de sa durée hebdomadaire de service ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DE MODIFIER le poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe en CDI avec un coefficient d'emploi de 27,40 / 35èmes. Le nouveau coefficient d'emploi de ce poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe sera de 27,55/ 35èmes ;

Vote : POUR à l'unanimité

2. Décisions Modificatives : délibération n° 25

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire

ACCEPTE d'inscrire au budget de la Commune les écritures suivantes afin de le régulariser :

Remboursement caution à la boulangerie « les Mille folies de Papou »

Caution boulangerie « Sebang » suite à la location du 03 juin 2024

Dépense d'investissement Compte 165 Dépôts et cautionnements reçus : + 150 €

Recette d'investissement Compte 165 Dépôts et cautionnements reçus : + 150€

Ecritures d'ordres budgétaires : Cession de terrain avec la Commune de Heiligenstein

Dépenses d'investissement - Chapitre 21 Compte 2111 Terrains nus - Opération n° 104 ACHAT DE TERRAINS (N° d'inventaire : TERZELS31P59) : + 13 040 €

Recette d'investissement - Chapitre 024 : + 13 040 €

Vote : 12 voix POUR – 1 Abstention

3. Subventions : délibération n° 26

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

ALLOUE la subvention suivante :

- Association Loisirs et Culture d'un montant de 1 286 €

Vote : POUR à l'unanimité

4. Location salle de la Mairie : délibération n° 27

Suite à plusieurs demandes M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de louer la salle de la Mairie pour des petits événements tels que réunion association ou syndicale, enterrement (si la salle de la Kirneck n'est pas disponible). La location ne pourra excéder 1 journée pour un montant de 50€.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

AUTORISE M. le Maire à louer la salle de la Mairie pour des petits événements d'une journée maximum

DECIDE de fixer le prix de la location à 50 €

CHARGE M. le Maire de mettre en place une convention de location

Vote : POUR à l'unanimité

5. Divers :

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du piémont des Vosges (PETR) : présentation de la Trame verte et bleue : action ceinture verte

Caritas Alsace : campagne « legs » de Caritas Alsace

ARAHM : Remerciement pour la subvention versée

La séance est levée à 20h30

Copie certifiée conforme
Gertwiller, le 15 juillet 2024
Le Maire :
Rémy HUCHELMANN

